Aménagement

# TGV à Roanne : six mois pour convaincre

La CCIT du Roannais lance une grande mobilisation des entreprises et des salariés pour convaincre l'Etat de la pertinence du tracé Ouest - Sud avec une gare TGV à 10 minutes de Roanne.

Photo : SNCF

La récente décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) de programmer, d'ici la fin de l'année, un débat public concernant le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, via Roanne ou Mâcon, a déclenché le compte à rebours : les défenseurs des différents projets (4 au total plus 3 variantes) ont six mois pour convaincre l'Etat de la pertinence du tracé passant évidemment... le plus près de chez eux !

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Roannais, mobilisée depuis plusieurs trimestres sur ce dossier, est plus que jamais en première ligne : « **Il y a un enjeu d'exception,** s'exclame Jean-Bernard Devernois. **Ce projet tombe à pic pour un nombre impressionnant de bassins d'emplois qui ont un potentiel à réindustrialiser.** »

La CCIT du Roannais milite pour le tracé le plus à l'ouest, baptisé Ouest-Sud. Celui-ci présente le double avantage d'être soutenu par la région Auvergne, puissante alliée du Roannais sur ce dossier, « **et de passer à coup sûr par Roanne avec une gare TGV à une dizaine de minutes du centre-ville** ». Inconvénient : son coût, 14 milliards d'euros. « **C'est vrai que ce n'est pas le moins cher,** reconnaît Jean-Bernard Devernois. **Mais je ne suis pas certain qu'à ce niveau 2 milliards soient insurmontables.** »

*A l'image de Jean-Bernard Devernois et Patrick Garon, les élus consulaires montent au créneau*

## « Notre scénario a du sens »

L'argument numéro 1 des défenseurs de ce tracé, qui desservirait très directement Orléans, Bourges, Montluçon, Vichy, Clermont-Ferrand et Roanne, est celui de l'aménagement du territoire. En le retenant, l'État ferait d'une pierre deux coups : le doublement de la LN1 Paris-Lyon saturée et la desserte de territoires en attente d'une liaison rapide. Ce tracé placerait Roanne à 1 h 30 de Paris-Austerlitz et à 25 minutes de Lyon.

Premier vice-président de l'association consulaire pour la LGV POCL, chargée de fédérer les 125 000 entreprises des régions Auvergne et Rhône-Alpes, ainsi que 6 CCI territoriales (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Moulins/Vichy, Montluçon, Roanne et Lyon), Jean-Bernard Devernois s'appuie sur la réalité des chiffres : « **L'ensemble économique constitué entre Clermont et Lyon représente 3,8 millions d'habitants (5,8 % de la population française), 1,7 million d'emplois (6,4 % du total national) et près d'un cadre français sur 10 (174 000). L'Etat ne peut l'ignorer. Ce scénario a du sens. Pour les Auvergnats, Clermont-Lyon c'est même vital.** »

Si les deux autres scénarios évoqués (Ouest et Médian par Nevers) offrent également des possibilités de gare à Roanne, la quatrième scénario Est, par Mâcon, s'attire les foudres de Jean-Bernard Devernois. « **Cela équivaudrait à un doublement sur site d'une partie de la ligne actuelle, ce qui serait absurde.** » La région Rhône-Alpes a déjà fait savoir qu'elle rejetait ce tracé « Est », « **car il ne répond pas à un bon aménagement du territoire** ».

Une session du débat public devrait être organisée à Roanne. Compte tenu des échéances électorales de l'an prochain, il est très probable que la décision de lancer cet investissement, et le choix du tracé, n'interviendront pas avant le deuxième semestre 2012. Le calendrier le plus favorable évoque une possible mise en service de cette liaison TGV en 2023-2025.

F. T.

## « Toutes les entreprises doivent se sentir concernées »

La CCIT du Roannais lance une importante campagne de mobilisation auprès de ses ressortissants : 2 000 entreprises ont été contactées soit par courrier, soit par mail. La chambre consulaire a également lancé une enquête pour connaître les habitudes de déplacement des entreprises et ce que le TGV pourrait leur apporter au quotidien. « **Il faut que les professionnels montent au créneau, qu'ils soient derrière nous, que chacun, chefs d'entreprises comme salariés, se sente concerné. C'est notre avenir qui est en jeu** », indiquent les élus consulaires. Les résultats de cette enquête seront évidemment portés au débat public et serviront d'argument en faveur du tracé Ouest-Sud. A noter enfin qu'une réunion de mobilisation aura lieu au Scarabée, le vendredi 20 mai.

F. T

Développement durable

# La COPLER décroche la labellisation « Agenda 21 France »

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, remettra le label national « Agenda 21 » à la communauté de communes du pays entre Loire et Rhône, le 13 avril prochain. Seules 188 collectivités françaises bénéficient de cette certification.

A la veille de la semaine du développement durable, la COPLER (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône) ne pouvait rêver plus belle récompense : le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, vient de lui accorder la labellisation « Agenda 21 France » dont l'objectif est de mettre en valeur les efforts des collectivités en matière de développement durable.

Après Saint-Etienne Métropole, la COPLER est la deuxième communauté du département reconnue par le ministère, la première en milieu rural. La remise officielle aura lieu au ministère, le 13 avril prochain : Claude Janin, président de la COPLER, recevra la labellisation des mains de la ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet.

La promotion 2011 compte 44 heureux élus, ce qui porte désormais à 188 le nombre de structures communales ou intercommunales labellisées sur le territoire français.

Un parterre d'experts et de hauts-fonctionnaires, tous membres du Comité national « Agenda 21 », présidé par la déléguée interministérielle au développement durable, a été séduit par l'Agenda 21 mis en place par la collectivité de Saint-Symphorien-de-Lay (16 communes, 13 000 habitants). Celui-ci répond à cinq finalités : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

« **Même s'il est concis** (26 actions concrètes - NDLR), **le projet influera sur la réduction des impacts énergétiques et la préservation des ressources naturelles,** ont jugé les experts. **Il s'attache aussi à repositionner les activités économiques dans une logique de développement durable. Il utilise le levier culturel comme socle pour consolider la mixité sociale et générationnelle.** »

## Co-construction avec les habitants

Le ministère a également validé la méthode utilisée. La mise en œuvre de l'Agenda 21 a été structurée en différentes étapes : l'impulsion du projet en 2006, la réalisation d'un diagnostic territorial, la construction d'une stratégie et l'implication de la population pour la co-construction d'un programme d'actions. « **Les différents acteurs du territoire ont été informés, sollicités, impliqués, écoutés,** a noté le comité national. **A chaque étape, l'onde des réflexions et des participants s'élargissait** (282 personnes en 5 réunions - NDLR), **permettent la propagation et l'enrichissement de la démarche.** » Du coup, l'Agenda 21, « **est le reflet des souhaits des acteurs de terrain** ».

Parmi les 26 actions engagées ou en passe de l'être, on notera l'aboutissement de préoccupations très générales (mettre l'eau au cœur des préoccupations, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, promouvoir les activités de loisirs et culturelles du territoire...) et d'autres particulièrement ciblées comme la protection des corridors biologiques, la formation à l'éco-conduite des professionnels du transport ou encore la création d'un réseau d'artisans d'art et de producteurs locaux.

F. T.

Semaine du Développement durable

# Grand Roanne veut faire la chaîne à vélo

A vélo ou à pied, la Communauté d'agglomération souhaite constituer une immense chaîne humaine de la place de la Loire à celle des Promenades, samedi 2 avril.

La 5e Semaine du Développement durable se tiendra dans toute la France du 1er au 8 avril. « **Chez nous, elle durera même 15 jours** », indique Marie-Hélène Riamon, vice-présidente de Grand Roanne Agglomération. Avec un temps fort baptisé « la chaîne du climat », le samedi 2 avril, en fin de matinée.

Le principe est simple : cyclistes et piétons sont invités à se rassembler place de la Loire, à 11 h, afin de constituer un immense peloton qui rejoindra la place des Promenades par les rues Jean-Jaurès et Alsace-Lorraine. Des musiciens (La Barafouda) et une troupe de théâtre de rue (La Compagnie du 4) accompagneront le cortège. Les clubs sportifs en général et les clubs cyclotouristes en particulier ont été sensibilisés à cet événement, de même que toutes les communes de l'arrondissement. « **Des départs groupés seront organisés depuis plusieurs villages** », annonce Marie-Hélène Riamon. Le périple devrait s'achever vers midi avec un pique-nique tiré du sac au beau milieu de la place des Promenades.

Sur le même site des Promenades, de nombreuses autres animations rythmeront la journée : ateliers sur l'environnement et le tri de 13 à 17 h, projection de vidéos et remise des prix du climat « le climat et moi » à 14 h, spectacle théâtral à 15 h, remise du prix de la meilleure initiative de la Semaine du Développement à 16 h, concert des Cagettes à 17 h. De quoi s'informer sans tomber dans la sinistrose. « **C'est vraiment le mot d'ordre**, reprend Marie-Hélène Riamon. **La lutte contre le dérèglement climatique, on la mène d'abord pour nous-mêmes et pour les générations à venir. Notre action ne doit pas être triste, catastophiste, alarmiste. Je suis contre les politiques fabriquées sur la peur. Si on en est là aujourd'hui c'est parce que l'action de l'homme n'est pas toujours allée dans le bon sens. Mais n'oublions pas que c'est aussi par l'action de l'homme qu'on redressera la barre.** »

Grand Roanne Agglomération s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des GES (gaz à effet de serre) sur ses bâtiments publics et les bâtiments gérés par les communes qui le compose : - 10 % d'ici 2014, - 20 % d'ici 2020.

F. T.

*« Notre action ne doit pas être triste, catastophiste, alarmiste. Je suis contre les politiques fabriquées sur la peur », estime Marie-Hélène Riamon*

## Patrice Drevet en conférencier

L'ensemble des Communautés de communes de l'arrondissement participeront à la Semaine du Développement durable dont le programme complet est à découvrir sur le site du « Roannais, pays de Rhône-Alpes » (www.roannaispays.com).

Une conférence est notamment prévue le vendredi 8 avril, à 18 h, au centre Pierre-Mendès-France, en présence de Patrice Drevet, vice-président de la Communauté d'agglomération de Pézenas et bien connu pour ses interventions télévisées sur le dérèglement climatique.

L'ensemble des 300 signat'airs, des 103 volont'airs et des 35 parten'airs du Plan Climat de Grand Roanne Agglomération sont conviés à cet événement également ouvert au public.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU ROANNAIS

# ROANNE CŒUR DE CITE : LA CCI TERRITORIALE DU ROANNAIS AU CÔTÉ DES COMMERÇANTS

**Les travaux de rénovation du centre-ville, conduits dans le cadre de l'opération Roanne Cœur de Cité, débuteront dans 15 jours.**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Roannais rappelle que toutes les Municipalités ont des projets. Celui-ci est légitime dans la perspective de maintenir un centre-ville fort sur le plan commercial.**

**Déjà mobilisée pour diminuer l'impact du chantier sur l'activité des commerces et des entreprises, la CCIT restera toutefois attentive au bon déroulement de son exécution.**

Il apparaît aujourd'hui évident que les rues piétonnes sont délabrées et n'offrent plus un environnement propice au développement du commerce.

Le centre-ville doit devenir plus attractif pour garder ses parts de marché face à la périphérie qui n'a pas connu de développement majeur ces dernières années mais qui prépare des projets de grande envergure. Face également à la concurrence des villes dont l'accessibilité sera rendue plus facile compte-tenu du développement à court terme de certaines infrastructures. Le projet « Cœur de cité » va dans ce sens.

Toutefois, la CCIT, plus que jamais au service et à l'écoute de ses ressortissants, a conscience que ces travaux représentent un risque certain pour l'activité marchande des entreprises qui seront directement concernées. Elle a donc souhaité participer de manière constructive à l'élaboration de ce projet conduit par la Ville de Roanne et restera attentive au suivi de ce chantier.

La CCIT joue un rôle actif au sein de « l'équipe de management de ville », lancée en 2009. Ce groupe de travail, qui réunit la Ville, les Chambres Consulaires et les Vitrines de Roanne, s'implique concrètement dans tous les aspects liés au fonctionnement du centre-ville et de l'espace marchand : livraisons, déplacement du marché, aides aux entreprises… et bien sûr, dans la problématique du stationnement (durant et après les travaux) qui occupe une place centrale dans la réflexion.

Ainsi, la CCIT est prête, le moment venu, à participer à la construction d'un parking de 300 places. La réalisation de ce projet, coûteux en investissement et en fonctionnement, doit cependant répondre à un besoin avéré, en tenant compte notamment du fait

- que le nombre de places à supprimer a été revu à la baisse par rapport au programme « Cœur de Cité » initial, et que la rotation des véhicules s'est sensiblement améliorée depuis que les contrôles sont plus fréquents sur les zones payantes,

- qu'il nous semble nécessaire d'attendre les effets du nouveau plan de stationnement que la Ville mettra en place dès septembre,

- qu'il ne faudrait pas s'engager dans des travaux de construction d'un bâtiment à vocation de parking en même temps que ceux du centre-ville, ce qui aurait pour conséquence de diminuer encore la capacité de stationnement.

Pour autant, il est aujourd'hui indispensable :

- de conserver à tout prix, pendant le réaménagement des zones piétonnes, l'usage du parking provisoire de la rue Danielle-Casanova.

- d'accélérer encore la rotation des véhicules par une politique de stationnement adaptée (20 minutes offertes avec la carte des Vitrines de Roanne par exemple),

- de travailler sur une information municipale de signalétique dynamique indiquant les places disponibles en temps réel. En effet, à ce jour, plusieurs parkings payants, tels ceux du Tribunal ou du Multiplexe par exemple, restent significativement sous-utilisés.

En parallèle, et dans le cadre de son travail au sein de l'équipe de management de ville, la CCIT s'engage de son côté à mettre en place un double système de veille :

- veille économique : la CCIT produit chaque mois une note de conjoncture produite à partir de la collecte d'une centaine de chiffres d'affaires fournis par des commerçants sur l'ensemble du Roannais. Cet outil, qui permettra de mesurer l'impact des travaux sur les commerces du centre-ville, sera complété par une enquête auprès des entreprises sur les mois de mai et juin 2011,

- veille sur le stationnement : la CCIT sera particulièrement vigilante à l'équilibre offre/demande de stationnement dans les prochaines semaines, de manière à mettre en œuvre, si le besoin s'en fait sentir, les moyens nécessaires pour trouver rapidement des solutions.

Enfin, la CCIT rappelle que ses élus et ses collaborateurs sont à l'écoute des entreprises pour prévenir les difficultés, et pour accompagner au mieux la réussite de ce projet, afin qu'il s'inscrive dans une perspective positive pour l'avenir de Roanne et du Roannais.